

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 05700

Numéro SIREN : 824 587 935

Nom ou dénomination : 2JL

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2018 sous le numéro de dépôt 9696

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

- 1 MARS 2018

2JL
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5, Rue du Cap de Haut
33320 EYSINES
824 587 935 RCS BORDEAUX

sous le N°.....9696.....

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JANVIER 2017

*L'an deux mille DIX-SEPT,
Le 3 janvier,
A 11 heures,*

Les associés de la société 2JL, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 2000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5, Rue du Cap de Haut 33320 EYSINES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur Laurent EUSEBE**, titulaire de 1000 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Jean-Jacques LARQUET**, titulaire de 1000 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent EUSEBE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un cogérant,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

LE SSL

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée Monsieur Jean-Jacques LARQUET, demeurant 7, Rue Albert Gombert 33700 MERIGNAC.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Jacques LARQUET déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 17 des statuts, à l'effet de rajouter le nom du nouveau cogérant qui vient d'être nommé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LE SSL

TROISIEME RESOLUTION

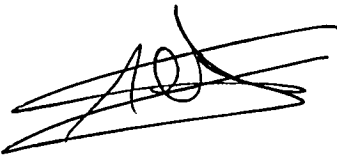
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Laurent EUSEBE



Jean-Jacques LARQUET

